

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 23 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le neuf février deux mille vingt-six

**Présents :** Sylvie SABOUREAU, Corinne MIRBEAU, Cédric DAIGRE, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Christian FOUCAUD, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Loïc MORIN, Brigitte MORIN, Gilles BENOIST, Jérôme RISSAND, Laurence COIRIER-AIMÉ, Gino SARRAZIN, Julien BOUCHEREAU

**Représenté :**

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Marie-Noëlle SEGUINEAU a été élue secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Noëlle SEGUINEAU a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Début de séance : 20h15



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Le lundi 23 février 2026 à 20h15

### ORDRE DU JOUR :

Quart d'heure citoyen M. LANDRIN : présentation du projet du Bar/Restaurant St Pierre

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19.01.2026
2. Subventions associations
3. Délibération modification des statuts du SDEER
4. Délibération ajout plaque monument aux Morts
5. Délibération achat radiateurs Logement 4 + supplément revêtement sol 21m<sup>2</sup>
6. Participation financière pour la recherche d'un médecin généraliste
7. Taux impositions
8. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 09.02.2026  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

Je soussigné(e)..... agissant  
en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....

Intervention de Monsieur et Mme LANDRIN pour présenter le futur bistrot St Pierre et avoir une dérogation concernant l'accessibilité PMR des toilettes handicapées.

Le restaurant aura une capacité de 30 à 45 couverts avec une superficie de 90m².

Une cuisine traditionnelle et réunionnaise sera proposée comprenant une formule sur 3 entrées, 3 plats et 3 desserts au choix pour le menu du soir et pour le midi un plat du jour.

Ouverture du jeudi au lundi inclus.

Pour réaliser cette capacité de 30 à 45 couverts, ils ne peuvent pas entreprendre de gros œuvre concernant la mise aux normes pour des toilettes handicapées car il perdrait 30% de superficie ce qui rendrait le projet non viable.

Pour cela il demande à la Commune de Néré une dérogation pour utiliser les toilettes publiques handicapées qui se situent non loin du futur bistrot St Pierre. Le Conseil accepte cette dérogation, une convention sera réalisée.

### 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 janvier 2025 :

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### 2- Subventions Associations

#### Délibération D2026-02-01

Madame le Maire propose une distribution des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé
ACCA DE NERE	800.00€	650 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00€	500 €
AMICALE NÉRÉENNE	500.00€	500 €
ARTS ET SPORT DE NERE	500.00€	500 €
LES RESTOS DU COEUR	100.00€	100 € + Gratuité de la salle
F.N.A.C.A. - SECTION DE NERE	0€	0€
LES CULOTTES COURTES	500.00€	500€ + gratuité de la salle
LES ROSES BLANCHES	300.00€	300 €
LA BOULE NÉRÉENNE	500.00 €	500 €
AIDEM	500.00€	500 €
COMITÉ SOUVENIR FRANÇAIS	100.00€	50 €
Association des cadets de la sécurité	50.00€	50 €
EPIKOI	800.00€	200 €
FOYER RURAL ST MANDÉ	50.00€	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>5200.00€</b>	<b>4400.00€</b>

La subvention sera versée seulement après réception en Mairie du dossier complété.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Décide d'accorder les subventions telles que définies ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

### **3- Délibération modification des statuts du SDEER**

#### **Délibération D2026-02-02**

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réallier ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- À l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
- « Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (article L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil municipal, après en avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **4- Délibération redoreure + ajout plaque marbre famille KAPLAN :**

#### **Délibération D2026-02-03**

Mme le Maire explique qu'il faudrait rajouter une plaque en marbre pour les Morts pour la France concernant la famille KAPLAN et redorer les 5 plaques du monument aux morts avec dépose et repose.

Deux devis ont été réalisés :

- Pompes funèbres Alter pour 1 749.88€ HT soit 2 099.86€ TTC
- Pompes Funèbres et Marbrerie Grandon pour 1 796.33€ HT soit 2 155.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société GRANDON pour un montant de 2 155.60€ TTC.

La somme sera inscrite au budget 2026.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents s'y référant.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**5-Délibération travaux de réfection logement 4 Résidence du cheval blanc suite  
Délibération D2026-02-04**

Madame le Maire explique que suite à la reprise du logement N°4 Dans la Résidence du Cheval Blanc, des travaux de réfection, changement de 6 radiateurs seraient nécessaire ainsi que le changement de sol dans la chambre.

Pour ce faire un devis de 602.30€ HT soit 722.76€ TTC a été réalisé par Comptoir de l'ours pour le revêtement au sol et un devis chez GEDIMAT pour 683€33 HT soit 820€ TTC pour les 6 radiateurs à inertie céramique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux devis, Autorise Mme le Maire à signer tous documents s'y référant,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**6- Contribution à la SISA RELANSE pour la recherche d'un médecin généraliste  
Délibération D2026-02-05**

Mme le Maire expose au conseil municipal que la SISA RELANSE d'Aulnay-de-Saintonge a proposé lors d'une rencontre, le 27 juin 2024, entre la mairie d'Aulnay, Vals de Saintonge Communauté et les professionnels de santé d'Aulnay, de confier une mission à un cabinet de recrutement spécialisé dans le domaine médical, de rechercher un médecin généraliste.

Ce cabinet de recrutement est Stan Le Scolan de Paris. Le coût de la mission est 9 500 € HT / 11 400 € TTC.

La SISA prend à sa charge 4000 €. Il reste à financer 7 400 €. Il est demandé aux communes de l'ex-canton d'Aulnay de soutenir la démarche de l'association et ainsi de contribuer financièrement, en considérant le nombre d'habitants par commune. La contribution sera versée directement à la SISA.

Pour la commune de Néré, la contribution sera de 801€81.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de la SISA RELANSE
- d'approuver la contribution financière pour soutenir la démarche de l'association, sur les conditions précisées.
- de s'engager à voter les crédits budgétaires suffisants.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **7- Vote des taux d'imposition des taxes locales**

### **Délibération D2025-02-06**

Madame le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2026.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2026.

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition que 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.21 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.58 %
  - Taxe d'habitation : 6.38 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14

Contre 0

Abstention :0

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1 DIA,
- Clôture du recensement très bien déroulé,
- Tableau permanence Élections municipales 1<sup>er</sup> tour
- Commission finances le 06 mars à 09h00
- SEMIS rendez-vous 15h le 27 février
- Lundi 09 février visite d'un administré chez Cédric DAIGRE pour signaler les véhicules qui roulent trop vite malgré une limite de vitesse de 30 km/h, un sens interdit va être proposé au prochain conseil après vérification avec le Département
- 2 passages éoliens prévus en 2027

Fin de séance : 22h55

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026
2	D2026-02-01	Demande Subventions associations
3	D2026-02-02	Délibération modification des statuts du SDEER
4	D2026-02-03	Délibération redorure et ajout plaque en marbre monument aux morts
5	D2026-02-04	Délibération achat radiateurs + sol résidence cheval blanc
6	D2020-02-05	Contribution à la SISA RELANSE pour la recherche d'un médecin généraliste
7	D2026-02-06	Taux imposition

**Le Maire, Sylvie SABOUREAU**

**La secrétaire, Marie-Noëlle SEGUINEAU**



Signature of Sylvie Saboureau, Mayor, with official stamp of the Municipality of Néré, Calvados, Normandy.



Signature of Marie-Noëlle Seguinéau, Secretary.